



Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

ANNEE 2020



Ce document définit les droits et obligations des agents de la collectivité
en matière de formation.

Soumis pour avis au Comité Technique le, 29 juin 2020

INTRODUCTION

Le plan de formation :

Le plan de formation est un outil :

- au service du développement des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la qualité du service public,
- qui permet d'anticiper et d'accompagner les évolutions que va connaître la collectivité :
- évolutions souhaitées (orientations / projets / changements d'organisation).
- ou évolutions contraintes (nouvelles réglementations / évolutions technologiques, sociologiques),
- qui permet d'accompagner les parcours professionnels des agents.

Le choix de la collectivité est d'établir un plan annuel qui est soumis au CT avec une copie adressée au CNPFT GARD LOZERE.

Edito Président :

La formation est une nécessité à plusieurs titres : celui de permettre aux personnels de se former pour s'adapter, voire pour s'inscrire dans un nouveau projet professionnel ; Celui également de permettre à la collectivité de bénéficier d'agents efficaces et en capacité à s'adapter aux évolutions des métiers. La conjugaison de ces deux objectifs doit permettre l'efficacité de l'action publique.



Olivier MARTIN
Président

Présentation de la collectivité :

La collectivité œuvre pour une véritable politique de développement des compétences de ses agents et de ses services. C'est aussi l'occasion de se pencher sur les évolutions prévues, les éventuels changements d'organisation et de réaliser un état des lieux des compétences disponibles dans la collectivité.

Réforme de la Fonction Publique Territoriale :

Le Décret 2017-928 en date du 6 mai 2017 vient préciser, dans le prolongement d'une ordonnance du 19 janvier 2017, les modalités d'application du compte personnel d'activité (CPA) et du compte de formation (CPF) au sein de la fonction publique, notamment les modalités d'utilisation du compte. Ces dispositions s'appliquent aux fonctionnaires et aux agents contractuels des trois versants de la fonction publique.

Le compte personnel de formation est une partie du compte personnel d'activité. Il s'applique aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le compte personnel de formation remplace le DIF. Un crédit de 150 heures au total

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent, dans la perspective d'un projet d'évolution professionnelle et après accord de l'employeur. Les agents peuvent l'utiliser pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Les formations continues proposées par un plan de formation sont aussi éligibles au dispositif.

Par ailleurs, le CPF s'articule avec les dispositifs de préparation aux concours et de validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétence et le congé de formation professionnelle.

Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les agents conservent la totalité des droits acquis au titre de ce dispositif. A la fin de l'année leur compte est crédité de 24 heures. S'ils parviennent à cumuler 120 heures, les heures supplémentaires accordées alors chaque année seront de 12 dans la limite d'un plafond total de 150 heures créditées sur le compte.

Pour un agent devant se reconvertir professionnellement pour prévenir une inaptitude physique peut bénéficier de plus de 150 heures au total. Ce sera le cas aussi des agents ne possédant ni diplôme ni titre professionnel : ils seront dotés d'un crédit de 48 heures par an dans une limite de 400 heures.

Méthodes mise en œuvre pour le plan de formation :

Les besoins en formation sont recueillis lors d'entretiens professionnels mis en place depuis 2015. Cela permet à la directrice générale des services et aux différents chefs d'équipe d'obtenir et de recenser les souhaits en formation des agents.

En parallèle, un recueil de besoins individuels et collectifs à destination des agents via les chefs de services, renforce la démarche et permet d'identifier les besoins de formation.

Les Relais Emploi présents sur le territoire :

Le CNFPT évolue vers des formations à distance. Celles-ci impliquent que la Collectivité se dote d'un local équipé de matériel informatique pouvant recevoir les agents qui suivent une formation à distance. Ce local permet aux agents de suivre leur formation en toute sérénité sans être sur leur poste de travail. La collectivité dispose d'un relais emploi avec plusieurs antennes (st Ambroix, Bessèges...) qui se prête à cette activité en dehors des ouvertures au public.

Classification des formations

Les formations obligatoires se déclinent sous plusieurs formes :

✓ **La formation d'intégration et de professionnalisation** obligatoire, se substitue à la Formation Initiale (Formation Avant Titularisation et Formation d'Adaptation à l'Emploi) :

× Les actions d'intégration sont dispensées en début de carrière aux agents de toutes catégories (A, B, C). (Sauf pour les agents nommés après promotion interne).

× Les actions de professionnalisation seront dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste de responsabilité.

× Les actions de professionnalisation au 1^{er} emploi.

Les formations facultatives comprennent quant à elles :

✓ **La formation de perfectionnement** à la demande de l'employeur ou de l'agent, qui correspond à l'ancienne appellation 'Formation continue'.

Lorsque la formation est à l'initiative de l'agent et, en cas de désaccord entre l'agent et l'employeur pendant 2 années successives, celui-ci bénéficie d'une priorité d'accès aux actions de formation équivalentes organisées par le CNFPT.

✓ **La formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique,**

✓ **La formation personnelle** suivie à l'initiative de l'agent,

✓ **Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.**

✓ **Le compte personnel de formation**

Le compte personnel de formation se substitue au droit individuel de formation. Il renforce le droit à la formation des agents. Le compte personnel de formation est l'une des trois briques du compte personnel d'activité qui à terme comprendra aussi un compte personnel de prévention de la pénibilité et un compte d'engagement citoyen.

✓ **Le livret individuel de formation** qui retrace les formations et bilans de compétences. Il est la propriété de l'agent qui en garde la responsabilité d'utilisation, tout au long de sa carrière.

✓ **La Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (R.E.P.)** a pour objectif de favoriser le recrutement, la promotion et la mobilité dans la Fonction Publique Territoriale. Elle s'applique aux fonctionnaires et aux candidats aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

✓ **Le Bilan de compétences** a pour objectif de permettre aux employés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Par ailleurs, précédemment, la législation avait instauré le dispositif suivant qui se voit confirmé par la loi de février 2007. Il s'agit de :

✓ **La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)**. Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.), sous condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Remarque : Les conditions d'application de ces dispositifs de formation sont précisées dans le Règlement formation de la collectivité.

Bilan des formations individuelles réalisées en 2019

Formations dispensées par le CNFPT

Les thématiques formations sont au nombre de : 27

45 agents ont suivi ces formations

8 formations ont été programmées mais n'ont pas eu lieu (soit par annulation CNFPT : session complète ou parfois pas assez de participants ; soit par l'agent pour nécessité de services)

96 jours sont comptabilisés pour des formations individuelles.

INTITULE	Nb agents	nb jours	professionnalisation	Intégration
La gestion des déchets, communication et accompagnement au changement	1	1	x	
Le jardinier territorial et son environnement professionnel	1	0.5	x	
Les arbustes de la plantation à l'entretien	3	3	x	
Habilitation électrique BS BE	3	2	X	
Initiation voirie	1	2	x	
Initiation à la plomberie	2	3	X	
Entretien matériel espace vert	2	3	x	
Prévention des risques liés à l'activité physique	2	1	x	
Formation intégration agent de catégorie c	1	5		x
Contrat d'assurance optimisation et politique de prévention	1	2	x	
Loi de transformation de la PF panorama des principales mesures	2	1	x	
La territorialisation de l'action publique dans le domaine de la formation professionnelle	1	2	x	
Le répertoire des musiques actuelles	1	2.5	x	
Ecrits professionnels courriers de note internes	1	2	x	
L'intégration des risques psychosociaux au duer	1	1.5	x	
Formation adaptation à son poste de travail (PEC)	5	1	x	
Les marchés à procédure adaptée	2	1	x	
Les règles d'élaboration et d'exécution du budget	1	1	x	
Réseau des DRH et responsable formation	1	1	x	
Le pilotage de projet	1	2	x	
Sanction des fraudeurs à la taxe de séjour	2	1	x	
Le montage de projet éligible aux fonds européens	1	3	x	
La gestion des dossiers maladies et des accidents de travail	1	2	x	
Initiation au contentieux de l'urbanisme	1	2.5	x	
La comptabilité M14 applicable aux communes et EPCI	1	2	x	
Le développement des compétences des membres CHSCT	5	5	X	
Présentation offre cnfpt responsable formation	1	1	x	

Bilan des formations collectives en union réalisées en 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes

Territoire	Collectivité référente	Thématique de formation	Nom de l'intervenant	Dates de réalisation	Code session	Nombre de jours réalisés	Nombre de participants
CC CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Permis tronçonneuse	BOURDY C2FP	20 et 21/05/2019	/	2 jours	11
CC CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Manipulation extincteurs	CNFPT	1/10/2019	P1EX1	1 jour	15
CC CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Déchets spécifiques	ECODDS	10/09/2019	/	1 jour	5
CC CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Recyclage <u>certiphyto</u>	Coach du jardin	13/11/2019	/	1 jour	4
CC CEZE CEVENNES	ST AMBROIX	Sauveteur secouriste travail initial	CNFPT	20 ET 21/11/2019	CNFPT	2 jours	10
CC CEZE CEVENNES	BORDEZAC	Sauveteur secouriste travail recyclage	CNFPT	11/06/2019	CNFPT	1 jour	10
CC CEZE CEVENNES	ST BRES	Actualisation de ses connaissances environnement territorial	CNFPT	3 et 4 /06/2019	CNFPT	2 jours	10
CC CEZE CEVENNES	ST BRES	Techniques d'entretien, d'hygiène et de désinfection de tous les locaux	CNFPT	11 et 12/07/2019	CNFPT	2 jours	10

8 stages se sont déroulés sur le territoire de Cèze Cévennes, 75 agents (toutes collectivités confondues) ont suivi les formations proposées soit 116 jours de formation comptabilisés pour l'ensemble des agents des collectivités.

FORMATIONS COLLECTIVES EN UNION ENVISAGEES POUR 2020

Collectivité référente	Thématique de formation envisagée	Public concerné	effectif à former	Période souhaitée	Nombre de jours
CC CEZE CEVENNES	La gestion des dossiers de retraite CNRACL (+5 pers. Alès agglo)		12		2
ST BRES	Le cadre réglementaire des marchés publics		12		2
GAGNIERES	L'aide pédagogique à l'enseignant.e à l'école maternelle		3	Vacances PÂQUES	2
ST VICTOR	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans		7	Vacances TOUSSAINT	3
GAGNIERES	Le sauveteur secouriste du travail - Initial		10	Vacances scolaires	2
BORDEZAC	Le sauveteur secouriste du travail - Initial		10		2
ROBIAC	L'acquisition des compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique PRAP		8		2
ST BRES	L'habilitation électrique du personnel électricien : B2-BR-BC		10		3
ST VICTOR	Manipulation d'extincteur (2 GROUPES)		30	un mercredi	1
CC CEZE CEVENNES	Sensibilisation aux gestes qui sauvent		30		1

Les besoins de formations individuelles pour 2020

Les entretiens professionnels ont été effectués auprès des agents titulaires période novembre.

Les thèmes de formations demandés sont les suivants :

INTITULES	Nb agents	nb jours	professionnalisation	Intégration Et 1er emploi
Formation d'intégration catégorie C	5	25		x
10:MSAPP036 L'accompagnement des usagers par le chargé d'accueil d'une MSAP ou MFS	4	14	x	
10:SXK1M428 / La prise de notes et la rédaction de comptes rendus	2	4		x
10:SXK44275 / Les bases des finances publiques locales	1	2	x	
10:SXK50159 / Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité	2	4	x	
10:F2RET008 / L'informatisation des régies et les moyens modernes de paiement	1	1	x	
10: SX909094 / Atelier de reconversion et de changement professionnel	1	7	x	
10: SXHG1046 / La gestion du temps de travail : réglementation et application	1	3	x	
04: SXK51060 / L'instruction du dossier de retraite sur la plateforme e-services de la CNRACL	1	1	x	
10: SXK2A139 / Les opérations d'ordre budgétaire spécifiques	1	2	x	
10: SXK52131 / La gestion de la rémunération	1	3	x	
10: RH10N078 / Loi de transformation de la fonction publique - Panorama des principales mesures	1	0.5	x	
10: SX811340 / La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	1	2.5	x	
48: SXDMR105 / La mobilisation de ses ressources pour prévenir le stress	1	3	x	
10: SX2G4118 / Les relations avec la presse	1	3	x	
10: R5EVT002 / Événementiel : organiser une manifestation touristique	1	2	x	
10: D3BSU001 / Les grandes mutations de l'économie touristique	1	2	x	
10: D3BTS001 / La taxe de séjour : actualité juridique et boîte à outils collaborative	1	1	x	
10: SXQ0E423 / Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	1	3	x	
10: A1ADA044 / L'adaptation au changement de son contexte professionnel	1	2	x	
10: OL4WF004 / Le logiciel Illustrator : volet perfectionnement	1	2	x	

Les formations dans les différents thèmes seront suivies par 19 agents (deux formations en moyenne par agent)

Formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique

La préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale est le moyen donné aux agents en vue de passer un concours d'accès à un grade supérieur. Cette formation est dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et passe par la démarche « Compte personnel de formation ».

PREPA CONCOURS	NB AGENTS	REMARQUES et OBSERVATIONS	FILIERE	DATE PROGRAMMATION
ATTACHE	3		ADMINISTRATIVE	PAS DE PROGRAMMATION EN 2020 (CLOTUREE)
REDACTEUR	2	Demandes faites en 2019 et réitérées en 2020	ADMINISTRATIVE	PROGRAMMEE CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 14/02/2020
TECHNICIEN TERRITORIAL	1		TECHNIQUE	PAS DE PROGRAMMATION EN 2020 (CLOTUREE)
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	2		TECHNIQUE	PAS DE PROGRAMMATION EN 2020 (CLOTUREE)
ASSISTANT CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUE	1		CULTURELLE	PROGRAMME CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 14/02/2020

Formation personnelle

La Formation Personnelle est suivie à l'initiative de l'agent. Aucune demande n'a été recensée.

Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue Française

Aucune demande n'a été formulée par les agents et les Responsables de Services.

Le compte personnel de formation

9 agents ont émis le souhait d'effectuer une préparation concours en fonction de la programmation de concours en 2020. Ces préparations concours sollicitent un crédit d'heures dans le cadre du CPF qui varie selon le domaine du concours.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle

Aucune demande n'a été formulée par les agents.

La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Un agent a émis le souhait de bénéficier d'un congé pour passer une VAE.

Le bilan de compétences

La direction a proposé à un agent d'effectuer un bilan de compétences.